



Tulle'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

APPEL À CANDIDATURES
**ESPACE-TEST AGRICOLE DE LA
FERME DE LESTRADE**

COMMUNE DE NAVES EN CORRÈZE



CONTEXTE ET SITUATION

Fin 2022, Tulle agglo s'est porté acquéreur de la ferme de Lestrade, située sur la commune de Naves, en Corrèze, afin d'y créer un lieu productif dédié au développement des circuits courts et à l'installation en agriculture. Le site a depuis été aménagé pour y permettre une production légumière, via l'aménagement d'un réseau d'irrigation, l'installation de serres... Grâce à ces équipements, **la ferme doit accueillir deux principales activités** :

- **Un atelier légumier en insertion**, porté par FORET, une association locale. Il est composé d'une équipe de personnes en parcours d'insertion professionnelle, encadrée par une cheffe de culture. Le débouché prioritaire sera la restauration collective, notamment scolaire ;
- **Un espace test agricole**, porté par le centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) du lycée agricole de Naves, offrant aux porteurs de projets un lieu d'accueil et de formation, permettant de consolider leur installation et de les intégrer pleinement au territoire.

Grâce à un collectif d'autres partenaires, comprenant l'ADEAR Limousin, Agrobio 19 et Terre de liens, **le site a également vocation à accueillir formations, expérimentations, animations,...**

PRÉSENTATION DU SITE

La ferme de Lestrade se niche au cœur des collines des Naves, au lieu-dit éponyme. Sur 11 ha de foncier, **3 ha environ sont adaptés à la culture légumière**. Une retenue d'irrigation de 6 000 m³ a été aménagée en 2025, avec un remplissage permis notamment par des eaux pluviales et de ruissellement. Elle alimente un **réseau d'irrigation**, qui dessert environ 2,7 ha de plein champ en goutte à goutte et / ou micro-aspersion, ainsi que **1 500 m² (évolutifs) de serres** de culture équipées entre autres d'ouvertures latérales automatisées (climtop).

L'outil de production est complété par **un bâtiment en bois de 300 m²** (fin construction avril 2026) dédié à la préparation (lavage, tri, conditionnement, stockage des légumes et du matériel) ainsi que par une grange en pierre permettant le stockage tempéré des légumes et un appoint dans le stockage de matériel.

Le site est opérationnel depuis 2026 et connaîtra cette année sa première saison de culture. L'équipement décrit ci-dessus pourra de ce fait évoluer pour prendre en compte les attentes de ses utilisateurs.

Le parc matériel est évolutif mais se compose pour l'heure :

- d'un tracteur compact de 70 chevaux équipé d'un chargeur avec godet multifonctions ;
- de matériel tracté (actisol,...) ;
- de matériel de transport (bennette, remorque à venir) ;
- de matériel de travail léger du sol (motobineuse, houe maraichère équipée) ;
- de matériel de production de plants (tables à plants, nappes chauffantes) ;
- de matériel de semis, etc.



CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'ESPACE-TEST

La ferme de Lestrade accueille plusieurs activités, dans une logique de **partage des terrains et du matériel. Pour l'heure, un seul lot de test est disponible.** Il est adapté à une personne seule, ou à un binôme. Un deuxième lot pourrait être ouvert dans les années à venir.

Voici le **détail de l'outil de travail** mis à disposition sur le premier lot de test :

En propre :

- Environ 5 000m² de terrains en 2026, évolutif jusqu'à 1ha dès 2027 ;
- Une serre d'environ 300 m² équipée notamment d'ouvrants latéraux automatisés avec thermostat ;
- Un espace dédié dans la serre à plants et matériel associé ;
- Un espace de préparation et de stockage dédié dans le bâtiment en bois, ainsi que dans la grange en pierre ;
- Du matériel de production de plants (tables inox, nappes chauffantes,...) ;
- Du matériel de récolte (caisses,...).

Partagé avec l'atelier d'insertion :

- Tracteur et matériel tracté ;
- Matériel de transport ;
- Matériel de travail léger du sol ;
- Matériel de semis.

Les conditions de partage sont encadrées via un règlement intérieur et un calendrier de répartition alimenté conjointement avec l'atelier d'insertion.

Non fourni (non exhaustif) :

- Véhicule de transport / livraison ;
- Matériel à main (type binette, grelinette, sarcloir, sécateur,...) ;
- Consommables ;
- Semences, plants et terreau à plants.

L'amendement organique pourra quant à lui être proposé gratuitement au testeur, grâce à la plateforme de compostage gérée en propre par Tulle agglo.

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Technique

L'espace-test est placé sous la **responsabilité technique du CFPPA du lycée agricole de Naves**. Une à deux personnes référentes assurent le suivi hebdomadaire de l'espace-test afin de répondre à toutes les interrogations du quotidien. Au besoin, d'autres personnes ressources du CFPPA sont mobilisées pour accompagner la personne en test, avec un large panel de compétences techniques (agronomie, mécanique, etc.).

En fonction de ses besoins et attentes, le testeur pourra, en parallèle de son test, profiter de l'offre **pédagogique du CFPPA pour compléter ses certifications et diplômes** (par ex. Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole, ou BPREA). Il pourra également s'inscrire dans des projets pédagogiques variés en fonction de son projet.

En complément de cet accompagnement, **le testeur pourra solliciter les autres structures partenaires du projet pour parfaire son projet d'installation** : ADEAR Limousin, Agrobio 19, Terre de liens Limousin. Un parrainage par un agriculteur pourra par exemple être proposé, afin de favoriser l'intégration au sein du territoire et la connaissance de celui-ci (débouchés, réseaux, etc.).

Pour finir, la ferme de Lestrade a vocation à être un site pilote, sur des enjeux de résilience et d'agroécologie notamment. Une restauration complète des milieux agro-naturels du site (ruisseau, zone humide, rigoles, mares,...) est notamment en cours. En fonction de ses aspirations, le testeur pourra prendre une part plus ou moins active à ce type d'initiatives.

Administratif et comptable

La personne en test bénéficiera d'un **contrat Cape** (<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F11299>) **porté par une couveuse d'entreprises, l'association BGE Limousin**. Ce contrat permet aux porteurs de projet d'obtenir de la couveuse un hébergement administratif, juridique et fiscal sécurisé avec un numéro SIRET, une assurance accidents du travail et maladies professionnelles, tout en conservant son statut d'indemnisation initial (droits au chômage, RSA,...).

L'accompagnement de BGE comprend également :

- un appui comptable, via la mise à disposition d'un portail collaboratif et le soutien de l'équipe de la couveuse ;
- un coaching spécifique, comprenant un entretien individuel d'évaluation du projet, des rendez-vous de suivi ainsi qu'un entretien bilan annuel.

DURÉE

La durée du contrat Cape, et par extension du test sur la ferme de Lestrade, est **d'un an, renouvelable deux fois, pour une durée maximale de trois ans**. A la fin de cette période, **le porteur de projet pourra être accompagné vers une installation pérenne**. Un appui sera notamment proposé dans la recherche de foncier, grâce notamment à une convention entre Tulle agglo et la SAFER, ainsi qu'à la participation des partenaires du projet (Terre de liens,...).

CONDITIONS FINANCIÈRES

La personne en test bénéficiera de conditions d'exploitation favorisées. Toutefois, une **contribution financière est à prévoir selon les modalités suivantes** :

- Cotisation à la couveuse d'entreprises : 25 €/mois et 6% du chiffre d'affaires
- Location du tracteur (et matériel inclus), incluant le fuel : 15€/h
- Location du reste du matériel : forfait de 20€/mois
- Participation aux frais d'électricité : au prorata de la surface cultivée
- Consommation en eau potable : frais réels pour le lavage, via un sous-compteur dédié. Grâce à un système de stérilisation UV, le lavage pourra toutefois s'effectuer de manière préférentielle et gratuite grâce à l'eau de la retenue d'irrigation.

Tous les autres coûts sont pris en charge par Tulle agglo, avec un appui financier du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'espace-test de la ferme de Lestrade est ouvert à une large diversité de projets, dans un esprit d'accueil et de partage. Toutefois, **certaines conditions ont été fixées à l'entrée sur le site** :

- production en agriculture biologique ;
- éligibilité au contrat Cape (<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F11299>) ;
- autonomie de déplacement (y compris pour le transport des productions hors du site) ;
- capacité financière suffisante pour subvenir aux coûts non pris en charge (achat du matériel non fournis, des semences, du terreau à plants, etc.) ;
- aucun critère précis n'est fixé quant aux formations et à l'expérience requises. Elles seront appréciées au cas par cas.

Un groupe d'accompagnement et de suivi de l'espace test, constitué notamment de techniciens et agriculteurs issus des structures partenaires du projet, aura la charge de valider les candidatures et d'orienter les évolutions du site ainsi que des modes d'organisation.

CONTACTS

Pour toute question, les candidats peuvent s'adresser à Romain Baduel, chef de projet agriculture à Tulle agglo : 07 86 35 69 49 / romain.baduel@tulleagglo.fr

